

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmise au représentant de l'Etat  
le 18/10/2021

## **CONSEIL DE PARIS**

### **Extrait du registre des délibérations**

-----

### **Séance des 12, 13, 14 et 15 octobre 2021**

**2021 SG 50** Subventions (42 500 euros) aux associations Comité d'Action Sociale en faveur des Originaires des Départements d'Outre-Mer en Métropole (CASODOM) (1er), Centre d'Information de Formation Recherche et Développement pour les Originaires d'Outre-Mer (CIFORDOM) (91 Massy), Couleurs Pays (20ème), Difé Kako (13ème), Institut du Tout Monde (ITM) (7ème), Le Monde Créole (12ème) et Le Relais 59 (12ème) pour l'organisation d'évènements mettant en avant et promouvant les cultures et initiatives de l'Outre-Mer en 2021.

**M. Jacques MARTIAL, rapporteur**

-----

**Le Conseil de Paris,**

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération en date du 28 septembre 2021, par lequel Madame la Maire de Paris lui propose d'attribuer une subvention aux associations Comité d'Action Sociale en faveur des Originaires des Départements d'Outre-Mer en Métropole (CASODOM), Centre d'Information de Formation Recherche et Développement pour les Originaires d'Outre-Mer (CIFORDOM), Couleurs Pays, Difé Kako, Institut du Tout Monde (ITM), Le Monde Créole et Le Relais 59 ;

Sur le rapport présenté par Monsieur Jacques MARTIAL au nom de la 2ème Commission,

Délibère :

Article 1 : Une subvention de 3 000 euros est attribuée au CASODOM, 7 bis rue du Louvre 75001 Paris, pour l'organisation d'une manifestation intitulée « Les talents d'Outre-Mer » ;

Une subvention de 9 000 est attribuée au CIFORDOM, rue du Languedoc 91300 Massy, pour l'organisation du réseau « Lire à la Maison » ;

Une subvention de 2 000 euros est attribuée à l'association Couleurs Pays dont le siège est située 18-20 rue Ramus 75020 Paris pour l'organisation d'une exposition intitulée « Art Freedom » ;

Une subvention de 11 000 euros est attribuée à DIFÉ KAKO, 54 rue Vergniaud 75013 Paris, pour l'organisation du Festival Le Mois Kréyol ;

Une subvention de 12 000 euros est attribuée à l'ITM, 217 boulevard Saint Germain 75007 Paris, pour faire la promotion du livre, de la lecture et des auteurs des Outre-Mer ;

Une subvention de 4 500 euros est attribuée à l'association Le Monde Créole, 2 place Rutebeuf 75012 Paris pour la création d'une plateforme Internet de promotion et de gestion pour les professionnels de la restauration créole

Une subvention de 1 000 euros est attribuée à l'association Le Relais 59, 1 rue Hector Malot 75012, pour la création d'une fresque chronologique intitulée « Une histoire en noir et blanc » sur le thème de l'histoire de l'esclavage.

Article 2 : La dépense correspondante d'un montant de 42 500 euros, répartie comme suit, 3 000 euros au CASODOM, 9 000 euros au CIFORDOM, 2 000 euros à Couleurs Pays, 11 000 euros à Difé Kako, 12 000 euros à l'ITM, 4 500 euros à Le Monde Créole et 1 000 euros à le Relais 59 sera imputée sur le budget de fonctionnement de la Ville de Paris 2021 et suivants, au titre des DOM-TOM.

**La Maire de Paris,**



**Anne HIDALGO**